



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/208/Add.1
12 septembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 99 c) de l'ordre du jour provisoire*

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE :
POPULATION ET DÉVELOPPEMENT

Application du Programme d'action de la Conférence internationale
sur la population et le développement

Rapport du Secrétaire général

Additif

Propositions concernant le processus et les modalités de l'examen
et de l'évaluation du Programme d'action de la Conférence
internationale sur la population et le développement

RÉSUMÉ

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1997/42 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil recommandait à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, de décider du processus et des modalités de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Comme le recommandait également le Conseil, le présent rapport contient un récapitulatif des recommandations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour la population, des commissions régionales et d'autres entités pertinentes des Nations Unies sur les activités à entreprendre en vue de cet examen.

Le rapport conclut qu'il conviendrait, en tenant compte des incidences financières et du calendrier des réunions, de convoquer, lors de la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, une réunion plénière de deux jours consacrée à l'examen et à l'évaluation des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action.

TABLE DES MATIÈRES

* A/52/150 et Corr.1.

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	3
A. Mandat	1	3
B. Généralités et historique	2 - 8	3
II. PORTÉE ET PRIORITÉS DU PROCESSUS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION	9 - 13	6
III. PROCESSUS ET MODALITÉS	14 - 28	7
A. Rôle et activités des organes intergouvernementaux	14 - 18	7
B. Rôle et activités du système des Nations Unies .	19 - 25	8
C. Rôle et activités des organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales et autres entités	26	11
D. Modalités d'examen et d'évaluation par l'Assemblée générale	27 - 28	11
IV. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'OPÉRATION D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION	29 - 32	11
<u>Annexe</u> . Calendrier provisoire des activités envisagées pour l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement		13

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1997/42 du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 1997, dans laquelle le Conseil recommandait à l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session, de décider, notamment en envisageant de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée en 1999, du processus et des modalités de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Conseil recommandait en outre au Secrétaire général d'inclure dans le rapport qu'il présenterait à l'Assemblée au titre du point de l'ordre du jour intitulé "Population et développement" un récapitulatif des recommandations du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), des commissions régionales et d'autres entités pertinentes des Nations Unies sur les activités à entreprendre en vue de l'examen et de l'évaluation quinquennale de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le présent rapport rend compte des résultats des consultations menées entre le Département, le FNUAP, les commissions régionales et les autres entités pertinentes des Nations Unies.

B. Généralités et historique

2. L'année 1999 marquera le cinquième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. En adoptant le Programme d'action de la Conférence, les gouvernements se sont accordés à reconnaître que, pour assurer l'efficacité du suivi de la Conférence et renforcer la capacité de décision intergouvernementale en ce qui concerne l'intégration des questions de population et de développement, l'Assemblée devrait décider que l'exécution du Programme d'action serait régulièrement examinée¹.

3. L'Assemblée générale, dans sa résolution 49/128 du 19 décembre 1994, affirmait que, pour appliquer le Programme d'action, les gouvernements devraient s'engager au plus haut niveau politique à en atteindre les buts et objectifs, qui reflétaient une nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement, et jouer un rôle de premier plan en coordonnant l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités ultérieures.

4. Par ladite résolution, l'Assemblée générale, en raison du rôle qui lui incombait en matière de formulation des politiques, le Conseil économique et social, eu égard à son rôle en matière d'orientation et de coordination générales, conjointement avec une Commission de la population revitalisée, constitueraient un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux qui jouerait le rôle principal dans le suivi de l'application du Programme d'action, compte tenu de la nécessité d'élaborer un cadre commun pour assurer un suivi cohérent des sommets et conférences des Nations Unies. En outre, la Commission de la population revitalisée et rebaptisée Commission de la population et du développement, en tant que commission technique chargée d'aider le Conseil économique et social, suivrait, examinerait et évaluerait l'application du Programme d'action aux niveaux national, régional et international, et donnerait des avis au Conseil à ce sujet. Sur le plan opérationnel, l'Assemblée invitait

l'organe directeur du FNUAP à examiner régulièrement la façon dont le Fonds répondait aux besoins des pays en ce qui concerne les activités visant à renforcer les programmes nationaux de population et de développement, en particulier la façon dont il répondait aux demandes spéciales qui lui étaient adressées par les pays en développement pour qu'il les aide à établir leurs rapports nationaux, dans son domaine de compétence, et invitait en outre l'organe directeur à présenter un rapport à ce sujet au Conseil économique et social. L'Assemblée reconnaissait également l'importance des activités sous-régionales et régionales qui avaient été entreprises durant les préparatifs de la Conférence, notamment les stratégies, plans et déclarations qui avaient été adoptés au niveau régional dans le cadre de ce processus, et invitait les commissions régionales, les autres organisations régionales et sous-régionales et les banques de développement à examiner les résultats de la Conférence, eu égard à leurs mandats respectifs, en vue d'assurer le suivi et l'application du Programme d'action à l'échelon régional. L'Assemblée insistait sur la nécessité de donner suite à la Conférence et au Programme d'action dans le cadre d'activités complémentaires faisant appel, dans la mesure du possible, aux compétences dont le système des Nations Unies disposait déjà dans le domaine de la population et du développement, notamment la Commission de la population et du développement, la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales) et le FNUAP, et les autres organisations, programmes et fonds du système des Nations Unies et les institutions spécialisées dont l'appui et l'engagement étaient nécessaires, pour que toutes les activités prévues dans le Programme d'action soient effectivement exécutées. Elle demandait également instamment à tous les pays d'examiner leurs priorités actuelles en matière de dépenses en vue de verser des contributions additionnelles pour l'exécution du Programme d'action, en tenant compte des dispositions pertinentes de celui-ci ainsi que des difficultés économiques que rencontrent les pays en développement, en particulier les moins avancés d'entre eux.

5. La Commission de la population et du développement, à sa vingt-huitième session, qui s'est tenue en 1995, a adopté un programme de travail pour la période 1996-1999, afin d'évaluer les progrès réalisés dans les principaux domaines retenus dans le Programme d'action². À la même session, la Commission a prié le Secrétaire général de lui présenter des documents de fond qui pourraient contribuer à mener à bien l'opération d'examen et d'évaluation. À ce jour, les documents dont la Commission a été saisie sont les suivants : le rapport annuel du Secrétaire général sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale, dont l'élaboration a été coordonnée par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales; le rapport annuel du Secrétaire général sur le suivi des programmes de population, dont l'élaboration a été coordonnée par le FNUAP; le rapport annuel du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à l'application du Programme d'action, dont l'élaboration a été coordonnée par le FNUAP; et le rapport de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur les services sociaux de base pour tous, établi par le FNUAP, lequel préside cette équipe spéciale. La Commission a également reçu des communications des gouvernements, des commissions régionales, des autres organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales accréditées, concernant le suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement.

6. Le mandat de la Commission, tel qu'il a été approuvé par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/55 du 28 juillet 1995, prévoit également qu'elle procédera tous les cinq ans à un examen et à une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action et dans l'application de ses recommandations, et rendra compte de ses conclusions au Conseil. La Commission a par conséquent prié le Secrétaire général de lui présenter en 1999 un rapport à ce sujet. La Commission a noté qu'en 1974, la Conférence mondiale sur la population avait demandé des évaluations quinquennales similaires et que la Division de la population avait coordonné l'établissement des rapports quinquennaux de 1979, 1984, 1989 et 1994, avec la participation de tous les services, organes et organismes des Nations Unies compétents, ainsi que de certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Par la suite, la Commission, par sa résolution 1997/2³, a demandé au Secrétariat de présenter à la Commission, pour que celle-ci les examine à sa trente et unième session, en 1998, des propositions précises et détaillées concernant la manière d'aborder l'examen quinquennal ainsi que le thème spécial très large retenu pour le rapport sur le suivi des questions de population à l'échelle mondiale pour 1999.

7. Le Programme d'action engageait tous les organismes concernés des Nations Unies à participer aux activités de suivi de la Conférence. Pour mieux assurer le suivi et l'application du Programme d'action au sein du système des Nations Unies, le Secrétaire général a créé en 1994 une équipe spéciale interorganisations chargée de l'application du Programme d'action et présidée par le FNUAP. L'année suivante, le Comité administratif de coordination a mis en place trois équipes spéciales, dont la tâche est de veiller ensemble à l'intégration et à la coordination du suivi des conférences des Nations Unies. Il s'agit de l'Équipe spéciale sur l'emploi et des modes de subsistance viables⁴, présidée par l'Organisation internationale du Travail (OIT); de l'Équipe spéciale pour la promotion de conditions favorables au développement économique et social, présidée par la Banque mondiale; et de l'Équipe spéciale sur les services sociaux de base pour tous, présidée par le FNUAP. Cette dernière remplace l'Équipe spéciale interorganisations susmentionnée. Toutes les équipes spéciales rendent compte au Conseil économique et social, dans le contexte de l'intégration du suivi des récentes conférences convoquées par les Nations Unies.

8. L'organe directeur du FNUAP a régulièrement aidé les pays à élaborer leurs programmes, et c'est dans ce contexte que le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du FNUAP a approuvé la proposition du Directeur exécutif du Fonds tendant à procéder à un examen et à une évaluation de la mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, a prié le Directeur exécutif d'entreprendre des activités préparatoires à cet effet, dans le cadre du mandat du Fonds, et a invité le Président du Conseil d'administration à soumettre à l'Assemblée générale, par l'entremise du Conseil économique et social, la proposition tendant à procéder à cet examen⁴, conformément aux dispositions de la résolution 1997/42 du Conseil économique et social.

II. PORTÉE ET PRIORITÉS DU PROCESSUS D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION

9. L'Assemblée générale souhaitera peut-être, à ce stade, déterminer les questions relatives à la mise en oeuvre du Programme d'action, dont il serait bon de définir l'orientation. Bien que les questions relatives à la portée et aux priorités du processus doivent être examinées plus en détail par la Commission de la population et du développement, comme il est indiqué ci-dessous, l'Assemblée souhaitera peut-être définir le rôle particulier lui incombant pour mener à bien cet examen et recenser les questions qu'il faudra s'employer tout particulièrement à résoudre dans les années à venir.

10. Les gouvernements, ayant un rôle prépondérant à jouer dans la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des activités faisant suite à la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Assemblée générale souhaitera peut-être que le processus d'examen et d'évaluation porte en particulier sur l'application du Programme d'action de la Conférence au niveau des pays. Compte tenu du fait qu'il a été proposé de se concentrer sur l'évaluation des résultats obtenus par les pays dans la mise en oeuvre du Programme d'action et les difficultés qu'ils ont rencontrées, les points d'accord figurant dans le Programme d'action ne feront pas l'objet de nouvelles négociations.

11. Le processus d'examen consistera notamment à recenser et analyser les aspects opérationnels et les expériences menées au niveau des pays, l'objectif étant de s'inspirer des enseignements tirés de la mise en oeuvre du Programme d'action. Il conviendrait de s'attacher à déterminer, entre autres, comment répondre aux besoins des pays; à évaluer les difficultés rencontrées par ceux-ci dans la réalisation des objectifs de la Conférence et à définir les modifications et améliorations qui doivent être apportées à la stratégie de mise en oeuvre afin d'atteindre rapidement ces objectifs. Il conviendrait également d'examiner les dispositions prises par les organismes des Nations Unies et la communauté internationale, et d'évaluer les incidences de la pénurie de ressources sur la réalisation des objectifs de la Conférence. Il faudra à cette fin procéder à une analyse comparative des ressources affectées aux activités en matière de population et des objectifs convenus dans le Programme d'action. Cette analyse sera fondée sur les données communiquées par les donateurs ainsi que par les pays en développement au sujet de la part des ressources nationales qu'ils consacrent aux activités en matière de population.

12. L'examen, qui doit porter notamment sur des manifestations spéciales, sera effectué dans le cadre des mécanismes existants en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, à savoir les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les autres groupes de la société civile, les organismes des Nations Unies et, plus particulièrement, ceux qui s'occupent des questions de population et de développement, dont la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et le FNUAP. Une réunion internationale, qui doit être convoquée par le FNUAP en mars 1999, réunira tous les partenaires du processus en vue de rechercher les moyens de répondre plus efficacement aux besoins des pays. Les recommandations de la réunion faciliteront l'examen et l'évaluation qui doivent être menés par la Commission de la population et du développement et le Conseil économique et

social en 1999, ainsi que par l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session. Le calendrier des activités envisagées figure à la section III ci-après.

13. L'Assemblée générale, par ses résolutions 49/128 et 51/176, en date respectivement du 19 décembre 1994 et du 16 décembre 1996, a chargé la Commission de la population et du développement de la responsabilité première d'assurer le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action. À sa trente et unième session, qui doit se tenir en 1998, la Commission devrait déterminer quelles seront les priorités du processus d'examen et d'évaluation, en tenant compte des suggestions des entités des Nations Unies qui ont été consultées dans le cadre de l'élaboration du présent rapport. En procédant à l'examen et à l'évaluation, il conviendrait également d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des principaux buts et objectifs quantifiables du Programme d'action, et de mettre en évidence les domaines pour lesquels on ne dispose pas d'informations suffisantes pour évaluer les résultats obtenus. Ce processus devrait permettre de recenser les questions auxquelles il convient d'accorder une priorité absolue, en prêtant une attention particulière aux problèmes qui se font jour dans le cadre du processus de mise en oeuvre du Programme d'action.

III. PROCESSUS ET MODALITÉS

A. Rôle et activités des organes intergouvernementaux

14. L'Assemblée générale, en tant que mécanisme intergouvernemental principal pour la formulation et l'évaluation des politiques relatives au suivi de la Conférence, souhaitera peut-être approuver, à sa cinquante-quatrième session, les recommandations adoptées à ce sujet par le Conseil économique et social à sa session de fond de 1997.

15. Dans la résolution 51/176 de l'Assemblée, le Conseil économique et social a été prié de continuer à donner des directives concernant la collaboration entre les organismes des Nations Unies et l'harmonisation et la coordination de leurs activités en vue de l'application du Programme d'action. Il continuera à aider l'Assemblée à promouvoir une approche intégrée, à assurer la coordination des activités à l'échelle du système, à donner des directives pour le suivi de l'application du Programme d'action et à formuler des recommandations à ce sujet. Dans sa résolution 1997/61 du 25 juillet 1997, adoptée à sa session de fond de 1997, le Conseil a souligné la nécessité de continuer à promouvoir une application et un suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences internationales dans les domaines économique et social et les domaines connexes et décidé d'inscrire cette question tous les ans à l'ordre du jour de sa session de fond. Compte tenu du fait que son rôle dans le suivi de la Conférence a été renforcé, le Conseil, à sa session de fond de 1999, pourrait souhaiter : a) assurer, à l'échelle du système, la coordination et l'orientation du suivi de l'application du Programme d'action; b) examiner les résultats de l'examen et de l'évaluation quinquennaux de l'application du Programme d'action, qui doivent être effectués par la Commission de la population et du développement; c) examiner les résultats du forum international organisé par le FNUAP; et d) étudier les recommandations formulées par les commissions régionales.

16. À sa trente et unième session, en 1998, la Commission de la population et du développement abordera des questions de fond liées à l'examen, notamment celles soulevées par l'Assemblée générale, à sa cinquante-deuxième session. Elle examinera aussi plus en détail les modalités de ses propres délibérations sur l'examen et l'évaluation. La Commission devrait examiner, à sa session de 1999, un rapport de synthèse du Secrétaire général sur les résultats de l'examen et de l'évaluation quinquennaux de l'application du Programme d'action. Se réunissant habituellement à la fin de février, elle souhaitera peut-être proposer de reporter sa trente-deuxième session, éventuellement jusqu'en avril 1999, afin de tirer parti d'un maximum d'activités de suivi, y compris l'examen des résultats du forum international, actuellement prévu pour mars 1999, aux fins de l'examen et de l'évaluation d'ensemble devant être effectués par la Commission.

17. Le Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, conformément à la résolution 49/128 de l'Assemblée générale, a régulièrement donné au FNUAP des directives concernant l'application du Programme d'action au niveau des pays. À sa session annuelle de 1999, le Conseil pourrait orienter de façon plus précise les activités relatives à l'examen et à l'évaluation en s'appuyant notamment sur les résultats du forum international et d'autres activités décrites au paragraphe 22 ci-après.

18. Il convient également de noter que certains organes intergouvernementaux à l'extérieur du système des Nations Unies devraient également contribuer aux opérations d'examen et d'évaluation. Par exemple, des organismes des Nations Unies, l'Organisation internationale pour les migrations et plusieurs organisations régionales prévoient de mener ensemble un certain nombre d'activités.

B. Rôle et activités du système des Nations Unies

19. L'ensemble des organismes des Nations Unies organisent des activités de suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement, comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action (A/52/208), établi conformément à la résolution 51/176 de l'Assemblée. Diverses activités de suivi recensées dans le rapport consisteront à étudier certains domaines et questions spécifiques en tant que base d'examen et d'évaluation.

20. Pour l'établissement du présent rapport, les organismes des Nations Unies intéressés ont été invités, par écrit et lors d'une réunion consultative informelle tenue au Siège de l'ONU le 6 août 1997, à formuler des recommandations relatives au processus et aux modalités de l'examen et de l'évaluation, et à fournir des renseignements sur les activités qu'ils avaient entreprises en vue de l'examen. Ont notamment été consultés le Secrétariat de l'ONU (Division de la population, Division de statistique, Division du développement durable, Division de la promotion de la femme, Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales et Centre pour les droits de l'homme), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), les commissions régionales, le Fonds des Nations Unies pour

l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé et la Banque mondiale.

21. Le rapport du Secrétaire général à la Commission de la population et du développement sur l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action sera établi en 1998, en collaboration avec les organismes des Nations Unies et certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

22. Le FNUAP compte organiser, en 1998, une série de réunions techniques et de réunions d'experts qui porteront sur cinq domaines clefs du Programme d'action : liens réciproques entre population et développement; santé en matière de reproduction, l'accent étant mis sur les besoins des adolescents; égalité entre les sexes et promotion des femmes; rôle et participation des ONG et autres organisations de la société civile dans l'application du Programme d'action; et mobilisation des ressources. Les réunions techniques et les réunions d'experts apporteront une contribution au processus d'examen et d'évaluation, et au forum international, prévu actuellement pour mars 1999. Le forum sera axé sur les principales questions débattues au cours du processus d'examen et d'évaluation et mettra l'accent sur l'analyse des activités opérationnelles menées dans le cadre de l'application du Programme d'action à l'échelon national, les enseignements qui en auront été tirés, les expériences réussies et les obstacles rencontrés ou surmontés. Un document d'information récapitulant les activités opérationnelles menées à l'échelon national sera établi pour le forum.

23. Le rapport et les résultats du forum international seront présentés au Conseil d'administration du PNUD/FNUAP et à la session de 1999 de la Commission de la population et du développement, dont la date a été modifiée; ils faciliteront également, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, l'établissement du rapport du Secrétaire général qui sera présenté à l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen de l'application du Programme d'action. En organisant ces activités et manifestations, on recherchera la participation de tous les partenaires de développement, notamment les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les ONG, les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias.

24. Plusieurs organismes des Nations Unies consultés lors de l'établissement du présent rapport ont prévu d'autres réunions et manifestations dans le cadre de l'examen et de l'évaluation. Elles sont énumérées ci-après dans l'ordre chronologique. On trouvera à l'annexe du présent rapport un calendrier provisoire incluant les réunions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission de la population et du développement. La liste qui suit n'est pas exhaustive car elle a été établie à partir des informations actuellement disponibles. D'autres manifestations devraient avoir lieu :

a) La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique compte organiser, en collaboration avec le FNUAP, une réunion de haut niveau pour examiner l'application de la Déclaration de Bali sur la population et le

développement durable⁵ et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement durable au cours du premier semestre 1998;

b) La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a créé un Comité spécial sur la population et le développement pour suivre l'application du Plan d'action régional en matière de population et de développement pour l'Amérique et les Caraïbes, qui a été établi en 1996 comme suite à la Conférence internationale sur la population et le développement durable et à la Conférence régionale de l'Amérique latine et des Caraïbes sur la population et le développement, tenue en 1993. La deuxième réunion du Comité spécial, qui doit se tenir à Aruba en avril-mai 1998, sera la principale réunion intergouvernementale pour la région en vue de l'examen et de l'évaluation de l'application du Programme d'action;

c) Une réunion technique sur les migrations internationales devrait se tenir en mai 1998, sous les auspices de l'Équipe spéciale du Comité administratif de coordination (CAC) sur les services sociaux de base pour tous. Les résultats de cette réunion, organisée par le Groupe de travail sur les migrations internationales de l'Équipe spéciale, présidé par l'OIT, s'inscriront dans le cadre du processus d'examen et d'évaluation;

d) L'UNESCO organise actuellement des réunions d'experts portant sur une ou plusieurs questions se rapportant directement au processus d'examen et d'évaluation et entrant dans le cadre de son mandat;

e) La Commission économique pour l'Afrique a commencé, à l'échelle régionale, l'examen et l'évaluation de l'application de la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable⁵ et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, en collaboration, entre autres, avec l'Organisation de l'unité africaine, la Banque africaine de développement et le FNUAP. La Commission présentera un rapport sur ces questions à la Commission du développement durable, en septembre 1998, et celui-ci représentera la contribution de la région de l'Afrique à l'examen et à l'évaluation de l'application du Programme d'action;

f) Également en 1998, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale compte organiser quatre réunions préparatoires régionales consacrées à des conférences, dont l'une sera consacrée à la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces réunions serviront de base à une conférence arabe sur le suivi intégré des conférences mondiales qui doit se tenir en 1999, et contribueront au processus d'examen et d'évaluation à l'échelon international du suivi de la Conférence internationale sur la population et le développement et d'autres conférences.

25. Plusieurs organismes des Nations Unies ont appuyé des activités qui n'étaient pas spécifiquement intégrées au processus d'examen et d'évaluation mais avaient tout de même un lien avec celui-ci. Ces activités comprennent notamment des évaluations, des réunions et des études analytiques en vue de l'Année internationale des personnes âgées, en 1999 (Division du développement social du Département des affaires économiques et sociales et Commission économique pour l'Europe, entre autres), un examen des activités de la FAO

portant sur les questions de population mises en relief dans le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation⁶, des évaluations entreprises par la Division de la promotion de la femme et du Département des affaires économiques et sociales dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, la mise à jour de 1998 des prévisions et projections en matière de population et des études analytiques effectuées par la Division de la population du Département dans le cadre de son programme de travail ordinaire.

C. Rôle et activités des organisations de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales et autres entités

26. Les organisations non gouvernementales et autres organisations de la société civile ont un rôle essentiel à jouer dans la promotion du nouveau paradigme de la population et du développement adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement. Dans ses résolutions sur la suite donnée à la Conférence, l'Assemblée générale a souligné la nécessité de maintenir et de renforcer les partenariats avec les ONG et les organisations de la société civile, notamment les groupes communautaires, les médias, les associations d'universitaires, les parlementaires et les associations féminines, afin d'assurer la pleine mise en oeuvre du Programme d'action. Dans sa résolution 1997/61, le Conseil économique et social a souligné la nécessité d'un partenariat avec les organisations de la société civile en ce qui concerne la mise en oeuvre et le suivi intégrés et coordonnés des grandes conférences et des sommets organisés par les Nations Unies. Il est donc recommandé d'inviter ces organisations, y compris les organisations non gouvernementales, les groupes de parlementaires et les établissements universitaires, à participer à toutes les activités du processus d'examen et d'évaluation.

D. Modalités d'examen et d'évaluation par l'Assemblée générale

27. Dans sa résolution 49/128, l'Assemblée générale a affirmé que les gouvernements devraient jouer un rôle de premier plan en coordonnant l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités menées en application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement reflétant une nouvelle approche intégrée des questions de population et de développement. Dans cette résolution, qui définissait un mécanisme intergouvernemental à trois niveaux devant jouer le rôle principal dans le suivi de l'application du Programme d'action, l'Assemblée a décidé qu'en tant que mécanisme intergouvernemental central pour la formulation et l'évaluation des politiques relatives au suivi de la Conférence, elle procéderait à un examen périodique de la mise en oeuvre du Programme d'action.

28. Afin de réduire les dépenses, il est envisagé de tenir, au cours de la cinquante-quatrième session, une réunion plénière de haut niveau de deux jours de l'Assemblée générale sur l'examen de ce point.

IV. RÉSULTATS ATTENDUS DE L'OPÉRATION D'EXAMEN ET D'ÉVALUATION

29. Consciente du fait que les gouvernements jouent un rôle de premier plan dans l'exécution, le suivi et l'évaluation des activités menées dans le cadre de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, l'Assemblée générale souhaitera peut-être réfléchir aux résultats éventuels de l'opération d'examen et d'évaluation du Programme d'action de 1999.

/...

Compte tenu de la proposition faite de concentrer les efforts sur l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action au niveau national et de la difficulté de cette tâche, il n'y aurait pas de renégociation des arrangements convenus dans le Programme d'action. Il est à espérer que l'opération permettra d'identifier les moyens de renforcer les capacités dont les pays ont besoin pour atteindre les buts et objectifs du Programme d'action.

30. L'opération d'examen et d'évaluation devrait permettre d'identifier les problèmes auxquels se heurtent les pays dans la mise en oeuvre du Programme d'action et les enseignements tirés en matière de programmation depuis la Conférence. Les pays pourront ainsi déterminer les facteurs (absence d'infrastructures de base, de ressources humaines qualifiées, pénurie de ressources financières, par exemple) qui les ont empêchés de progresser vers la réalisation des objectifs de la Conférence et de définir les méthodes leur permettant de remédier à ces problèmes et d'atteindre plus rapidement les objectifs fixés lors de la Conférence.

31. L'opération d'examen et d'évaluation devrait jouer un rôle catalyseur pour la mobilisation des ressources nécessaires pour financer les initiatives en matière de population et de développement et contribuer à renforcer les engagements pris à tous les niveaux d'atteindre les objectifs définis dans le Programme d'action.

32. L'Assemblée doit également identifier les priorités en ce qui concerne le suivi de la Conférence par le système des Nations Unies, par le biais du mécanisme à trois niveaux comprenant l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la population et du développement, ainsi que du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP. L'Assemblée souhaitera peut-être proposer des thèmes à l'examen du Conseil économique et social ou de ses organes subsidiaires, notamment la Commission de la population et du développement, en vue de l'adoption d'une approche coordonnée des questions traitées et compte tenu du processus de réforme en cours au sein du système des Nations Unies.

Notes

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population et le développement, Le Caire, 5-13 septembre 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.95.XIII.18), chap. I, résolution 1, annexe, 16.21.

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1995, Supplément No 7 (E/1995/27-E/CN.9/1995/8), annexe I, chap. III.

³ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1997, Supplément No 5 (E/1997/25-E/CN.9/1997/11), chap. I, sect. C.

⁴ Décision 97/14 du Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP, en date du 16 mai 1997 (voir DP/1997/22).

⁵ Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XIII.16.

⁶ Voir FAO, Rapport du Sommet mondial de l'alimentation, Rome, 13-17 novembre 1996 (WFS 96/REP).

ANNEXE

Calendrier provisoire des activités envisagées pour l'opération quinquennale d'examen et d'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

<u>Année</u>	<u>Activités</u>
1997	Assemblée générale, cinquante-deuxième session : décision concernant la procédure et les modalités d'examen et d'évaluation par l'Assemblée du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (septembre-décembre)
1998	Commission de la population et du développement, trente et unième session : examen des priorités relatives à l'opération d'examen et d'évaluation et de la procédure et des modalités liées à cette opération et décisions à ce sujet (23-27 février)
	Session du Conseil économique et social suivant immédiatement la session d'organisation du Conseil : examen du thème de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des résultats des grandes conférences et sommets organisés par les Nations Unies (février ou mars)
	Réunion de haut niveau de la CESAP chargée d'examiner la mise en oeuvre de la Déclaration de Bali et le Programme d'action (premier trimestre)
	Deuxième réunion du Comité spécial de la CEPALC sur la population et le développement (avril/mai)
	Colloque technique de l'OIT sur les migrations internationales, organisé sous les auspices de l'Équipe spéciale du CAC sur les services sociaux de base pour tous (deuxième trimestre)
	Plusieurs réunions d'experts et table ronde sur les questions prioritaires devant être examinées par le FNUAP, la Division de la population du Secrétariat de l'ONU et d'autres entités (du deuxième au quatrième trimestre)
	Session de fond du Conseil économique et social (juillet)
	Le Comité du développement durable examine le rapport de la CEA sur l'opération régionale d'examen et d'évaluation de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action (septembre)
	Réunion régionale de la CESAO sur la Conférence internationale sur la population et le développement
	Assemblée générale, cinquante-troisième session (septembre-décembre)

/...

1999 Forum international d'examen et d'évaluation du Programme d'action, organisé par le FNUAP (mars)

Commission de la population et du développement, trente-deuxième session : opération d'examen et d'évaluation du Programme d'action, débat et conclusions sur la base du rapport du Secrétaire général concernant l'opération; résultats du forum international; résultats des examens régionaux; etc. (avril)

Session de fond du Conseil économique et social (juillet)

Assemblée générale, cinquante-quatrième session : examen des résultats de l'opération d'examen et d'évaluation du Programme d'action (septembre-décembre) lors d'une réunion plénière de deux jours
